Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_049B-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_049

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le trente mars le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 24 mars 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Monsieur Nicolas GRAVELLIER,Monsieur Pierrick CHOUAN,Madame Roseline KNEZIC,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Madame Jalila GIRAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Vanessa ALLAIN représenté(e) par Madame Pauline SEGRETAIN ,Monsieur Philippe MAIGNAN représenté(e) par Monsieur Bruno LINNE ,Madame Maryvonne TRAVERS représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE ,Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_049B-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_049

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

- Désignation du membre de la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes, pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques de bâtiments, commun à la ville de Vitré, Vitré Communauté et au CCAS de Vitré, et de son suppléant

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1414-3 ;
Vu la délibération n° DC_2023_026 du Conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 26 janvier 2023 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de bâtiments ;
Vu la délibération n° DC_2023_009 du conseil municipal de la Ville de Vitré du 30 janvier 2023 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de bâtiments ;
Vu la délibération n° DC_2023_11 du conseil d'administration du CCAS de Vitré en date du 09 février 2023 relative à la constitution de ce même groupement de commandes ;
Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'exploitation et la maintenance des installations thermiques des bâtiments, conclue le 13 février 2023 par Vitré Communauté, la ville de Vitré et le CCAS de Vitré ;

Considérant que, lorsqu'un groupement de commandes est composé en majorité de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux autres qu'un établissement public social ou médico-social ou qu'un office public de l'habitat, il est institué une commission d'appel d'offres composée des membres suivants :

- Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;
- Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres ;

Considérant que pour chaque membre titulaire de la commission d'appel d'offres, un suppléant doit être prévu ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le membre élu du coordonnateur du groupement ;

Considérant qu'en application de l'article 1.4 de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'exploitation et la maintenance des installations thermiques de bâtiments, la ville de Vitré a été désignée comme coordonnateur du groupement ;

Considérant que, de ce fait, l'élu titulaire désigné par la ville de Vitré sera le président de la commission d'appel d'offres relative au groupement de commandes pour la passation d'un marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de bâtiments ;

Considérant que le président de la commission d'appel d'offres peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation, qui sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que la commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_049B-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_049

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à la désignation du membre titulaire et du membre suppléant de la commission d'appel d'offres relative au groupement de commandes pour la passation d'un marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de bâtiments.

Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Paul LAPAUSE (titulaire) et de Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL (suppléant), il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33 (dont 5 pouvoirs)
- Nombre de bulletins : 33
- Bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 4 (3 blancs, 1 nul)
- Suffrages exprimés : 29

Ont obtenu 29 voix : Monsieur Paul LAPAUSE et Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL qui sont respectivement élus membre titulaire et membre suppléant de la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques de bâtiments, commun à la ville de Vitré, Vitré Communauté et au CCAS de Vitré.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
2 avr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
2 avr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.